



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-08

7.1.1

Modification du dossier de demande de subvention DETR – Construction de la salle communale culturelle – Actualisation du plan de financement suite à validation de l'APD

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 décembre 2025 par délibération n° 2025-09-02, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Dans le cadre de la poursuite de ce projet, le maître d'œuvre a élaboré l'Avant-Projet Définitif (APD), lequel a été présenté et validé ce soir en réunion du conseil municipal (cf. délibération n°2026-02-06).

Cette phase d'études permet désormais de disposer d'éléments techniques stabilisés ainsi que d'une estimation financière affinée du projet.

À l'issue de cette validation, le coût prévisionnel de l'opération est arrêté comme suit :

- Montant total HT : 1 330 605,95 €
- TVA (20 %) : 266 121,19 €
- Montant total TTC : 1 596 727,14 €

Le plan de financement prévisionnel HT correspondant est le suivant :

Subventions sollicitées :

- Europe – LEADER : 50 000,00 €
- État – DETR : 560 072,68 €
- Région : 63 000,00 €
- Département (FDT) : 200 000,00 €

Autres financements :

- Emprunt : 432 533,27 €
- Financement participatif : 25 000,00 €

Total des recettes HT : 1 330 605,95 €

Il convient donc de modifier le dossier de demande de subvention DETR afin de prendre en compte ces nouveaux éléments issus de l'APD validé.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer afin :

- D'approuver le nouveau coût prévisionnel de l'opération,
- D'approuver le plan de financement actualisé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR modifié sur la base de ces éléments.

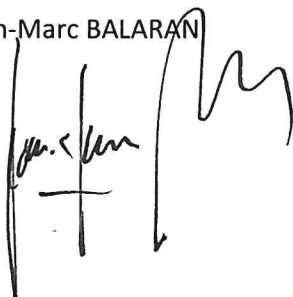
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à (l'unanimité ou à la majorité avec X pour X contre et X abstentions) des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **Approuver** le nouveau coût prévisionnel de l'opération tel que présenté,
- ✓ **Approuver** le plan de financement actualisé,
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier DETR modifié,
- ✓ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON

